

PHOTOGRAPHIE

FORMATION DEBUTANT & INTERMEDIAIRE

Contenu de formation

Votre formateur

Inscription

Conditions générales de vente



PHOTOGRAPHIE

FORMATION DEBUTANT & INTERMEDIAIRE

3h

Règles de compositions
Prise de vue
Réglages / Modes

SAMEDI 11 AVRIL 9h-12h à AMIENS

60 €

INSCRIPTION

guillaume.boilet@famillesrurales.org
03.22.71.13.90 - 06.95.85.30.08

PROJET
D'EDUCATION
ARTISTIQUE
ET
CULTURELLE

L'EXT
RAOR
DINA
IRE
REGARD



CONTENU DE LA FORMATION

(en fonction de la formation choisie)

Contenu :

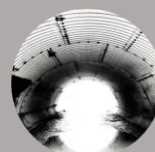
Règles de composition :

- Présentation et explication
- Exercices de pratique
- Lecture d'image
- Dynamique



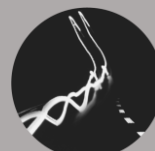
Positionnement :

- Placement du photographe et sujet ou produit
- Point de vue
- Détails visuels



Prise de vue :

- Environnement
- Mise en pratique
- Exercices



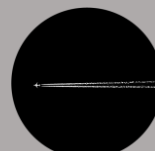
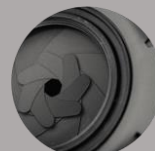
Matériel :

- Les différents objectifs
- Flash
- Trépied
- Filtres



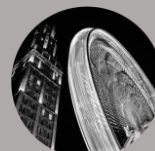
Réglages / Modes :

- Fonctionnement général
- Auto
- Priorités
- Manuel
- ISO
- Profondeur de champ



Techniques :

- Utilisation de la lumière
- Autofocus
- Distance
- Exposition



Matériel à apporter :

- Boîtier numérique
- Prise de notes



Un livret explicatif sera remis aux participants

VOTRE FORMATEUR



PROFIL

Je suis attiré par tous les domaines artistiques, mais c'est dans la photographie que je me suis épanoui. Lors des pratiques, j'y retrouve des attitudes personnelles : la curiosité (découvrir, découvrir, découvrir), la liberté (ne pas se donner de limites), s'exprimer (grâce à la création), l'observation (aller au-delà du simple regard) et l'analyse (le sens de la critique et de la comparaison). Derrière mes œuvres se trouvent des moments très particuliers de création et bien souvent d'exigence.

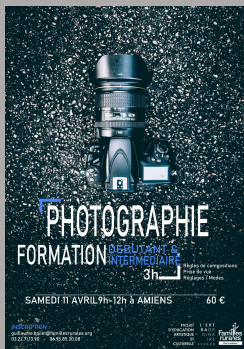
EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Depuis 2014 : Auteur photographe
- Depuis 2016 : Chargé de mission éducation artistiques et culturelles
 - Missions actuelles* : intervention, reportage, projet et formation photographique, formation graphique design et droit à l'image (tout public, scolaire, loisirs, établissement spécialisé). Chargé du projet d'éducation artistique et culturelle.
- Depuis 2019 : Président de l'association « Idées en Somme » - club & labo photo argentique et numérique
- 2014 à 2016 : Animateur du club photo Idées en Somme
- 2014 à 2016 : Responsable de formation photographie à la Ligue de l'enseignement de la Somme

EXPOSITIONS

- Décembre 2019 : centre culturel Saint Exupéry – Glisy
- Novembre 2019 : « Corp&Graphie » AAC Galerie – Amiens
- Novembre 2018 : centre culturel Saint Exupéry – Glisy
- Novembre 2017 : centre culturel Saint Exupéry – Glisy
- Juillet et Aout 2017 : salle d'exposition – Poix de Picardie
- Mars 2017 : salle d'art – Glisy
- Juin 2016 : Jardin des plantes – Amiens
- Septembre 2015 : Galerie Pierre Pamel – Albert





INSCRIPTION

Fiche d'inscription pour la formation du :

Samedi 11 avril 2020

de 9h à 12h

Lieu : Amiens (l'adresse sera communiquée à la suite de l'inscription)

Prénom :

Nom :

Age :

Contacts :

Téléphone :

Mail :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Votre équipement :

Le tarif de la session est de 110 € par personne.

Pour les règlements par chèque, à l'ordre : Familles Rurales de la Somme

Pour les virements : l'organisme de formation vous communiquera les coordonnées bancaires

Signature :

« Pour réservation, ayant lu
les conditions générales de ventes »

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - Objet

Familles Rurales Fédération de la Somme propose des formations de photographie tout public. Le contenu du stage, son lieu, ses dates et horaires ainsi que son prix sont présentés à chaque participants. L'achat d'une session de formation implique de la part du client l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Le stagiaire garantit avoir la capacité juridique pour contracter valablement le service proposé par Familles Rurales de la Somme.

2 - Définitions

Dans les présentes Conditions Générales de Vente des formations de Photographie, l'expression :

2.1 "Stagiaire/participant/client" désigne la personne qui achète un stage/formation de Photographie ou un qui reçoit un Bon Cadeau.

2.2 "Stage/formation de Photographie" désigne les activités proposées par le l'organisme de formation et telles que décrites sur son site internet : <https://www.famillesrurales.org/somme/>

3 - Inscription aux stages/formations de Photographie

L'inscription se fait via un formulaire d'inscription, dans la limite des places disponibles.

L'inscription devient définitive à réception d'un e-mail de confirmation de l'organisme de formation.

Familles Rurales de la Somme se réserve le droit d'annuler la réservation lorsque l'identité du client ou son adresse e-mail sont inexacts.

4 - Prix et modalités de paiement

4.1 – Tarifs, règlements

Les tarifs sont obligatoirement figurer sur le formulaire d'inscription.

Pour tout règlement par chèque, l'ordre qui doit figurer sur celui-ci sera : Familles Rurales Fédération de la Somme.

Pour les règlements par virement, l'organisme de formation enverra les coordonnées bancaire, suite à sa demande.

L'organisme de formation ne peut pas modifier un tarif annoncé pour une session datée.

4.2-Paiements frauduleux

Les participants/stagiaires reconnaissent que tous les paiements qu'ils effectuent sur, pour eux-mêmes ou pour toute personne qu'ils représentent, le sont avec l'autorisation du titulaire du moyen de paiement utilisé.

Les Clients et Bénéficiaires reconnaissent et acceptent que Familles Rurales de la Somme ne soit en aucun cas responsable des paiements effectués frauduleusement, et ce, peu importe le moyen de paiement utilisé.

4.3 - Date de paiement

Le règlement du prix du stage/formation de Photographie est dû à compter de l'inscription au cours, dès confirmation par l'organisme de formation. Le prix du Stage de Photographie doit être payé par le client au plus tard la veille du cours, par courrier postal ou par virement bancaire.

En application de la loi du 4 août 2008, toute somme non payée 30 jours après le Stage de Photographie donne lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de pénalités de retard au taux de trois fois le taux légal en vigueur.

4.5 - Validation de l'inscription

En cas de paiement par chèque, l'inscription du Client au Stage de Photographie choisi ne sera définitive qu'après réception du chèque par l'organisme de formation encadrant le stage/formation concerné(e). Les frais d'envoi postal restent à la charge du client.

En cas de Paiement par virement bancaire, l'inscription du Client au Stage de Photographie choisi ne sera définitive qu'à la date de réception du prix du Stage de Photographe sur le compte bancaire du l'organisme de formation encadrant le cours concerné.

Quel que soit le moyen de paiement choisi par le Client, la prise en compte de son inscription, déclenchée par la réception

du prix du Stage de Photographie auquel il souhaite s'inscrire, donnera lieu à l'envoi d'un e-mail de confirmation par l'organisme de formation.

4.6 - Conditions de suspension ou refus d'inscription

En cas de paiement par chèque, si le chèque n'est pas reçu par le Vendeur au plus tard la veille de la date prévue pour le Stage de Photographie, l'Inscription du Participant ne pourra alors être validée, et le Participant ne sera pas admis à participer au Stage de Photographie.

De même, si le Stage de Photographe est complet ou annulé, l'inscription sera refusée. L'organisme proposera alors une date de remplacement au Client.

5 - Absence de droit de rétractation et annulation

Les cours de photographie dispensés par Familles Rurales de la Somme constituent une prestation de service de loisir fournie à une date ou selon une périodicité déterminée par application des dispositions de l'article L 121-20-4 du Code de la consommation.

En conséquence, le client est informé qu'il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par les dispositions de l'article L 121-20 du Code de la consommation.

Pour une annulation de la part du client/stagiaire/participant :

-Le client ayant prévenu au minimum 7 jours avant la formation/stage :

Si aucune autre date ne convient au client, si aucun accord est trouvé entre le client et l'organisme de formation, aucun montant sera gardé en frais de dossier.

-Le client prévient l'organisme de formation entre 6 jours et la veille du stage/formation :

Si aucune autre date ne convient au client, si aucun accord est trouvé entre le client et l'organisme de formation, 20% du montant sera gardé en frais de dossier.

-Si l'absence du participant est constatée le jour de la formation :

50% du montant sera gardé en frais de dossier et impossibilité de remplacement.

Pour une annulation de la part de l'organisme, l'ensemble des sommes versées à l'organisme seront rendu.

6 - Conditions de participation au Cours de Photographie

6.1 - Acceptation des Conditions Générales de Vente

Toute participation à un Stage de Photographie est considérée comme valant acceptation par le Participant des présentes.

6.2 - Inscriptions d'un tiers

Le Client est autorisé à inscrire un tiers à un Stage de Photographie proposé par Familles Rurales de la Somme. Il a également la possibilité d'inscrire une ou plusieurs personne(s) tierce(s) avec lui-même lors de son inscription à un Stage de Photographie, le tout à partir de son Compte personnel. Il est précisé que le Client s'engage alors à communiquer au Vendeur l'identité du ou des Participant(s) inscrits à un Stage de Photographie par ses soins.

Tout comme le Client, tous les Participants seront soumis aux présentes Conditions Générales de Vente. Le Client s'engage donc à informer les personnes qu'il aura inscrites du contenu du présent contrat, toute participation à un Stage de Photographie valant acceptation des Conditions Générales de Vente par le(s) Participant(s).

6.3 - Lieu et horaires

Suite à la validation de l'inscription du Client, ce dernier recevra l'adresse exacte du lieu de rendez-vous par e-mail à l'adresse fournie. Cette information devra lui parvenir au plus tard la veille de la date prévue pour le Stage de Photographie commandé.

Tout Participant s'engage à respecter le lieu et l'heure précise du rendez-vous. Un retard de 10 minutes sera toléré, mais une arrivée plus tardive ne pourrait se solder en un quelconque remboursement ou dédommagement quel qu'il soit, en particulier si le Participant ne parvenait pas à contacter le photographe encadrant le cours et à rejoindre le groupe.

6.4 - Conditions d'annulation

Il est porté à la connaissance de tous les Participants aux Stages de Photographie organisés par Familles Rurales de la Somme que tout cours pourra être annulé par le Vendeur s'il survient une cause étrangère présentant les caractères de la force majeure (catastrophe naturelle, accident industriel, maladie ou hospitalisation du formateur, etc...). Les Participants en seront informés le plus tôt possible, et le Stage de Photographie sera alors reporté à une date ultérieure sans que cela ne

puisse occasionner une quelconque facturation supplémentaire pour le Client.

Familles Rurales de la Somme se réserve le droit d'annuler un Stage si le nombre minimum de quatre (4) participants n'est pas atteint à la clôture de la vente du Stage.

rappel : Dans tous cas, une annulation de Stage décidée par le Service Clients de Familles Rurales de la Somme pourra faire l'objet d'un remboursement total des sommes dépensées dans le cadre de l'inscription du Participant.

Le Participant aura dans tous les cas la possibilité de refuser ce remboursement s'il préfère profiter de cette annulation pour décaler son inscription initiale

En dehors de ces dispositions, aucune annulation ne pourra donner lieu à un quelconque dédommagement pour quelque raison que ce soit.

7 - Responsabilité

Les Stages de Photographie impliquent la participation active de tous les Participants. Ces derniers acceptent de se montrer vigilants et de se soumettre aux consignes d'hygiène et de sécurité qui lui sont données par le photographe professionnel encadrant le stage, pour le bon déroulement de la session.

Familles Rurales de la Somme ne pourra pas être tenu responsable des dommages causés à la personne du Client et/ou du Participant ainsi qu'à ses biens lors des exercices de photographie.

Familles Rurales de la Somme ne pourra pas être tenu responsable de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par les Participants. A l'issue du Stage de Photographie, le Participant qui souhaite reproduire un exercice proposé par Familles Rurales de la Somme le fait sous sa responsabilité. Il lui appartient de veiller à ce qu'aucun risque ne résulte de la réalisation de cette prise de vue.

Le photographe ne pourra pas être tenu responsable du résultat d'une expérience photographique réalisée par le client, sous sa responsabilité, au motif qu'elle aurait été préalablement proposée lors d'un cours.

8 - Propriété

La reproduction, la représentation et la publication des exercices et techniques proposés par Familles Rurales de la Somme n'est pas autorisée. Toute utilisation non-commerciale devra faire l'objet d'une demande écrite. En outre, toute autorisation de diffusion ne se fera que sous réserve de respecter la paternité du cours en indiquant, sur le support de diffusion ou de présentation de l'extrait du livret, de façon apparente et lisible, la mention "Cours de photographie proposé par Guillaume Boilet".

9 - Service client du Vendeur

Le Service client de Familles Rurales de la Somme est joignable:

par courrier : 33 chemin blanc – 80470 Argoeuves

par email : fd.somme@famillesrurales.org

par téléphone : 03.22.71.13.90 du lundi au vendredi de 9h à 17h

10 - Protection des données personnelles

Usage, Les informations recueillies lors de la réservation d'un cours font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer un meilleur suivi de la réservation. Familles Rurales de la Somme veille à ce que ces données soient maintenues confidentielles. Elles ne sont pas communiquées à d'éventuels **partenaires commerciaux ni à des tiers.**